



Paris, le 05/07/2016

Compte rendu de la réunion de la commission professionnelle permanente des ACERC du **mardi 05 juillet 2016** qui s'est déroulée au siège du SNFOCOS, 2 rue de la Michodière, 75002 PARIS.

Début des travaux 09.00

Présents : Patrick SCHUSTER ? Emmanuelle LALANDE, Jérôme AMICO, J Philippe BOUREL, J Baptiste DE PERRETTI, Christophe FOLLOT, Hervé POIRON, Frédéric LORANGE.

Excusés : Philippe LEDIG, Pierric LEFEUVRE, Eric LODDO, Frédérique PADOVANI, Laurence PAITIER, Serge PHILIPPE, Elisabeth THOMAS.

Absents : Angélique BOUCHET

1. Conditions de travail des IR en fonction des différents cas évoqués et connus,

- Région Parisienne : lors d'une manifestation devant l'ACOSS réunissant 32 personnes, une délégation a été reçue par Mme Catherine LORPHELIN et J Marie GUERRA. Il a été mentionné à plusieurs reprises la présence du SNFOCOS. Or après renseignements pris aucune personne mandatée ou non du SNFOCOS n'a assisté à cette réunion.
Cette intervention concernait outre le suivi de la VMF, l'évolution de carrière des contrôleurs du recouvrement. Selon la communication faite une éventuelle évolution du N5A vers le N5B serait envisageable mais pas au-delà.
- Franche Comté : le malaise continue sous la forme plus ou moins avouée de harcèlement.
- Valence : Dossier Philippe Pascal : la date de l'audience est reportée. Le dossier étant géré par la CGT, nous apportons notre soutien sans réserve à cet inspecteur qui est victime d'avoir « épinglé » un élu local.
- Bourgogne : l'ambiance s'est dégradée malgré la mise au placard de l'ancien responsable contrôle. En matière de LCTI, le responsable régional a nommé une adjointe sur un autre site et cela a entraîné des conditions de travail de plus en plus dégradées ;

Frédéric LORANGE rappelle le rôle prépondérant de la commission santé au travail à l'UNCANSS, notamment lors des cas de harcèlement (un article dans la LM est à prévoir).

En conclusion il est important de bien remonter les différents cas aux instances nationales afin que nous puissions avoir une vue d'ensemble et que nous puissions réagir rapidement.

2. Point sur la pétition pour les contrôleurs CAF, et relations avec l'UNACERC,

Le retour sur la pétition de soutien au contrôleurs CAF. Cette pétition n'a reçu que 250 signatures et elles n'émanent pas uniquement des contrôleurs, mais également d'autres adhérents du SNFOCOS qui apportent leur soutien à ce mouvement.

Dans ces conditions nous ne pouvons pas utiliser ces données pour effectuer une intervention auprès de la CNAF.

Nous ne pouvons également pas utiliser la liste UNACERC. Ceci pourrait nuire à nos actions.

Info : les contrôleurs CAF à DIJON sont toujours en grève. Seul un contrôleur a eu un déroulement de carrière vers le N

Mais uniquement en qualité d'expert.

Ce point est à revoir à la rentrée et faire un rappel dans la LM sur la pétition en ligne.

3. Préparation de l'INC du recouvrement du 19/07/2016,

Points à aborder :

- Les documents sont toujours fournis trop tard. Ceci ne nous permet pas de bien préparer nos interventions.
- Régionalisation : entre mutualisations et inter régions, l'ACOSS devra apporter des précisions,
- Problématiques des heures écrêtées,
- Limite d'ASSURE,
- Annulations de redressements par des directeur ou des responsables contrôle après dépôt des dossiers par les inspecteurs, sans que ceux-ci n'en soient informés.
- Financement de la cellule Chinoise (qui travaille sur le site de Bordeaux et qui est financée par l'URSSAF d'Aquitaine)...

4. Point de situation au regard de l'agrément des IR et de l'article paru dans la LM,

Le conseil d'état a rendu une réponse négative, mais a précisé de nombreux points. Les caisses nationales sont désormais dans l'obligation d'apporter de nombreuses précisions en fonction des situations rencontrées. Ceci permet de bien clarifier et de lister toutes les anomalies. En conclusion cette position n'est pas uniquement en notre défaveur.

Pour mémoire, lors de la suspension de l'agrément pour congés annuels, absence syndicale, absence maladie, ..., en cas de signature d'un dossier sur la période d'absence, il est possible que les redressements soient annulés pour vice de forme (agrément suspendu).

5. Point sur l'article 32 dans le nord,

Toujours pas solutionné :

- Art 32 : 49 procédures en cour d'appel
- Art 23 : 39 « « «

En outre, 197 salariés ont engagé des poursuites aux Prud'hommes au sujet des heures écrêtées sur 330 qui seraient concernés.

6. Situation des contrôleurs sur pièces de l'URSSAF suite à la réponse de JL REY,

Evoqué point 1

7. Nouvel arrêt de la C Cass art 23,

Selon l'ensemble des pourvois, la notion d'employés techniques est retenue. Cette position selon ces pourvois ne concerne donc pas les employés à partir du N5 qui relèvent de la catégorie des cadres soit filière technique soit filière management.

En outre on observe régulièrement des réorganisations du travail afin de limiter l'impact de l'application de l'art 23.

En conclusion, il semble clairement que l'art 23 ne soit plus défendable sous réserve d'un revirement de la jurisprudence sur les procédures en cours.

8. Questions diverses,

- **Préavis de grève** : les possibilités suivantes sont offertes : journée, demi-journée ou 55 mn. Cette dernière possibilité ne doit pas être bornée pour laisser plus de liberté aux employés.
- **Transmission des documents et lettre de la Michodière** : quelques dysfonctionnements ont été constatés. Tout est mis en œuvre pour résoudre ces problèmes mineurs.
- **Responsables contrôles** : pour la supervision des dossiers, il semble que seuls les IR peuvent signer les documents au regard de la législation (seuls habilités). A méditer !!!!
- **IRENE** : pas de possibilité de contacter les agents d'un organisme : la seule solution est de faire établir des annuaires internes qui sont à remettre aux agents travaillant en extérieur.
- **Carte 3G** : problématique liée à chaque URSSAF régionale
- **Marché automobile** : sera-t-il reconduit et dans quelles conditions ? Question qui sera posée lors de l'INC

9. Intervention du secrétaire général :

Les ACERC font partie intégrante de l'encadrement. Les travaux de la commission professionnelle permanente de l'encadrement ont abouti à l'élaboration d'un questionnaire qui a recueilli 1560 réponses. L'exploitation de ces réponses doit permettre de réaliser une plateforme revendicative spécifique à l'encadrement.

Une réunion se déroulera le 11/10 à la confédération.

Il y aura peut-être lieu à

- revisiter la résolution de Carry le Rouet.
- Ouvrir des discussions à l'UCANSS sur la politique salariale

- Revoir la classification des employés et des cadres...

La réunion du 11/10/2016 sera prise sur du congé de formation sociale économique et syndicale. Les repas seront pris en charge par la confédération et pour ceux qui devront arriver la veille, les découchés seront également prise en charge par la conf.

10.Prochaine réunion :

Compte tenu de la réunion sur l'encadrement qui se déroulera le 11/10/2016, à la confédération FO rue du Maine, notre commission se déroulera le 10/10/2016 à 13h30 à la Michodière.

Fin des travaux 12.30

Le Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC,
Patrick SCHUSTER